**DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**

**UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE**

**SESSION 2021**

**Durée de l’épreuve : 4 heures - Coefficient : 1**

**IMPORTANT :**

**LE DOSSIER 1 EST À TRAITER OBLIGATOIREMENT.**

**VOUS CHOISISSEZ DE TRAITER L’UN DES DEUX SUJETS DU DOSSIER 2 AU CHOIX**

**Ainsi, vous traiterez soit la question problématisée 1, soit la question problématisée 2**

**UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE**

**Durée de l’épreuve : 4 heures – Coefficient : 1**

Document autorisé :

**Aucun document ni aucun matériel n’est autorisé. En conséquence, tout usage d’une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.**

Document remis au candidat : **le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.**

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

***Le sujet se présente sous la forme de 2 dossiers indépendants.***

**DOSSIER 1 – ANALYSE D’UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 points)**

**Le candidat traitera au choix un des deux sujets proposés dans le dossier 2 :**

**DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE (10 points)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**BASE DOCUMENTAIRE**

Document 1 Évolution de la structure de certains postes de consommation des ménages français de 1960 à 2019.

Document 2 La structure de la consommation.

Document 3 Consommation bio : les français ont modifié durablement leurs pratiques.

Document 4 Le commerce extérieur de la France.

Document 5 Une situation française difficile.

Document 6 Étude de la Coface : l'agriculture souffre de la montée du protectionnisme.

Document 7 Comment l’agriculture peut-elle gérer sa transition écologique ?

Document 8 La politique agricole commune (PAC).

# Document 9 Réforme de la PAC : les ministres de l’agriculture de l’UE trouvent un accord.

### Document 10 L’agriculture française, des indicateurs alarmants.

Document 11 Le marché du bio : les emplois des filières bio concernent tous les stades des filières ainsi que différents secteurs.

Document 12 Le bio, gage d’une vitalité économique durable des territoires.

**AVERTISSEMENT**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.**

**Il vous est demandé d’apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.**

# SUJET

1. Le groupe I. est un acteur majeur du développement de l’informatique en Europe pour l’agriculture, la viticulture et pour la profession comptable en proposant des solutions de gestion aux experts-comptables.
2. Le monde agricole reste l’un des cœurs de métier de cette entreprise. Or, de nombreuses transformations politiques, économiques, sociales touchent ce secteur d’activité : une montée du protectionnisme, de nouvelles habitudes de consommation, le vote de la « nouvelle » PAC (Politique Agricole Commune) en 2020.
3. Vous travaillez au service marketing et communication du groupe. Vous devez préparer une lettre d’information sur le monde agricole à destination des clients de l’entreprise qui sera mise en ligne sur le site de l’entreprise, et par ailleurs vous êtes sollicité(e) par votre direction pour préparer une conférence.

**DOSSIER 1 – ANALYSE D’UN DOSSIER DOCUMENTAIRE**

Votre mission consiste à préparer la lettre d’information à destination des clients et particulièrement du monde agricole sur certains enjeux économiques auxquels ils sont ou vont être confrontés (documents 1 à 12).

Pour la réaliser, vous devez :

1. Commenter la répartition et l’évolution des dépenses de consommation des ménages.
2. Analyser la situation de la filière agricole française.
3. Repérer des défaillances de marché liées à l’activité agricole et identifier des dispositifs permettant d’y répondre.
4. Caractériser la situation du marché du travail sur le secteur agricole.

**IMPORTANT :**

**VOUS CHOISISSEZ DE TRAITER L’UN DES DEUX SUJETS DU DOSSIER 2 AU CHOIX**

**Ainsi, vous traiterez soit la question problématisée 1, soit la question problématisée 2**

**DOSSIER 2 AU CHOIX – QUESTION PROBLEMATISÉE**

Votre mission consiste à rendre à votre direction une argumentation en vue de la préparation d’une conférence à destination des fédérations syndicales d’agriculteurs.

**Pour cela, vous traiterez au choix l’un des deux sujets suivants :**

1. **Le protectionnisme peut-il être une politique économique efficace pour une nation ?**

**ou**

**2) Est-il possible de concilier transition écologique et croissance économique ?**

**Remarque :** quel que soit le sujet choisi, il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée s’appuyant sur le contexte, vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

**BASE DOCUMENTAIRE**

**Document 1 – Évolution de la structure de certains postes de consommation des ménages français de 1960 à 2019.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Valeur en 2019 Mds d'€** | Structures en % (à partir des valeurs courantes) | | | | | | |
|  | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 | 2019 |
| Alimentation | 213,7 | 27.2 | 20.5 | 15.9 | 14.3 | 13.3 | 12.4 | 13 |
| Articles d'habillement et chaussures | 44,9 | 10.1 | 8.4 | 6 | 5.3 | 4.1 | 3.2 | 3 |
| Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles | 332,1 | 9.9 | 14.9 | 15.6 | 16.3 | 18.1 | 19.4 | 20 |
| Transports | 208,0 | 9.5 | 10.5 | 13.1 | 13.6 | 13.4 | 12.7 | 12 |
| Loisirs et culture | 100,3 | 6.3 | 6.9 | 7.1 | 7 | 7.4 | 6.8 | 6 |
| Dépense de consommation socialisée\* | 415,0 | 14.6 | 17.5 | 20.5 | 20.4 | 22.6 | 24.3 | 25 |
| Consommation finale effective des ménages | 1 668,2 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

***\* Les dépenses de consommation socialisée*** *incluent la dépense des Administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elle correspond à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages. C’est le cas en particulier des dépenses pour l’éducation et pour la santé.*

*Source : INSEE –* [*Comptes nationaux 2019 – consommation des ménages, base 2015*](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4494154)*.*

**Document 2 – La structure de la consommation.**

Depuis 1960, la structure de la consommation a évolué. Alors que les dépenses pré-engagées ne représentaient que 15 % de la dépense de consommation finale des ménages, elles atteignent, en 2016, un peu plus de 34 %. Cette augmentation est principalement due au poids croissant des dépenses liées au logement qui est expliqué à la fois par la hausse des loyers (effet-prix) et par la hausse de la qualité et de la quantité des logements (effet-volume) […].

De façon complémentaire, les parts des dépenses compressibles et peu compressibles ont diminué et représentent respectivement 42 % et 24 % de la dépense de consommation finale en 2016, contre 52 % et 33 % en 1960.

Néanmoins, depuis le milieu des années 1980, le poids des dépenses peu compressibles est resté stable, après une période de baisse du poids de l’alimentation liée à la saturation des besoins de la majeure partie de la population. […] Au total, la structure de la consommation des ménages s’est déformée vers des postes de dépenses relativement moins arbitrables.

Il apparaît que les dépenses pré-engagées ont un poids plus important dans la consommation des ménages les plus modestes, essentiellement du fait des dépenses de logement […] En 2011, la part de la consommation consacrée aux dépenses pré-engagées est plus élevée de trois points pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1er quintile (les 20 % les plus modestes) par rapport aux ménages dont le niveau est supérieur au 5ème quintile (les 20 % les plus aisés). […]

De la même façon, le poids des dépenses peu compressibles […] est plus élevé chez les ménages les plus modestes.

**Document 2 – La structure de la consommation. (suite)**

**Choix de classification des dépenses de consommation finale des ménages**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dépense pré-engagées** | **Dépenses peu compressibles** | **Dépenses compressibles** |
| Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles, services de télécommunications, services de télévision, cantines assurance hors assurance-vie, services financiers | Produits alimentaires et boissons non alcoolisées, santé, carburants et lubrifiants, services de transports, éducation | Articles d’habillement et chaussures, meubles, articles de ménage et entretien courant de l’habitation, loisirs et culture hors services de télévision, hôtels, cafés et restaurants hors cantines, boissons alcoolisées et tabac… |

*Source : note de conjoncture de juin 2019, INSEE.*

**Document 3 – Consommation bio : les français ont modifié durablement leurs pratiques.**

En 2018, près de 9 Français sur 10 déclarent avoir consommé des produits biologiques. Ce score élevé illustre la place prise par ces produits dans les habitudes alimentaires. […]

## Le choix du bio pour préserver sa santé.

Qu’est-ce qui pousse à la consommation de produits biologiques ? Pour 69 % des personnes interrogées, il s’agit surtout de préserver sa santé. Mais, on retrouve aussi deux autres raisons : pour la qualité et les goûts des produits, ainsi que pour la préservation de l’environnement […].

## Les Français et leurs comportements alimentaires.

Alors que 57 % des Français déclarent avoir modifié leurs habitudes alimentaires, quels sont ces changements ? 61 % évitent désormais le gaspillage ; 58 % respectent la saisonnalité des produits ; 55 % achètent plus de produits frais ; 52 % privilégient les produits locaux et les circuits courts ; 45 % cuisinent davantage ; 43 % font le choix d’acheter de plus en plus de produits biologiques.

*Source :* [*https://agriculture.gouv.fr/consommation-bio-les-francais-ont-modifie-durablement-leurs-pratiques*](https://agriculture.gouv.fr/consommation-bio-les-francais-ont-modifie-durablement-leurs-pratiques)*, 15/03/2019.*

**Document 4 – Le commerce extérieur de la France.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2018 | |  |
|  |  | |

**S***ource : DGDDI (extraction du 25/09/2019).*

**Document 5 – Une situation française difficile.**

L’évolution de la PAC a révélé la fragilité de l’agriculture française, malgré le maintien de fortes subventions. Les crises qui ont affecté l’ensemble du secteur ou certaines productions, notamment en 2009, 2013 et 2015-2016, en sont l’aspect le plus visible.

Certes, en 2016, la France était le premier producteur agricole en Europe (avec 17 % de la production) et la balance commerciale des produits agricoles est excédentaire.

Cependant, la part de la branche dans la valeur ajoutée nationale a baissé sur le long terme, de 4,1 % en 1980 à 1,6% aujourd'hui. L’emploi a lui aussi fortement diminué, de 6,2 millions d’actifs en 1955 (constituant 30 % de l’emploi total) à 855 000 aujourd'hui. Surtout, l’excédent commercial baisse (en Europe, il est en 2017 proche de zéro) et les parts de marché s’érodent : de 1990 à 2015, la France est passée du 2e au 6e rang dans les exportations mondiales et, sur le marché européen, de 12,5 % des exportations en 2000 à 7,9 % aujourd'hui.

Les causes de cette situation […] sont multiples. La taille des exploitations en est une, même si leur nombre a été divisé par deux depuis trente ans (passant de 1 million à 450 000) et si elles se situent, avec 56 hectares, dans la moyenne européenne.

La France est désormais concurrencée par l’Allemagne et des pays de l’Est européen, dont les exportations progressent et qui développent de grandes exploitations pratiquant une agriculture industrielle (automatisation et informatisation) avec lesquelles le secteur agricole français, dont l’intensité capitalistique est moindre, peut difficilement rivaliser. S’ajoutent un coût du travail élevé, notamment pour les productions intensives en main-d’œuvre, une faible intégration des filières entre l’amont (les producteurs) et l’aval (les industries agroalimentaires et les distributeurs) […].

### Les réponses incertaines apportées au niveau national.

En 2014, la France a fixé trois priorités pour son agriculture : l’installation des jeunes, l’élevage et une double performance via la transition vers l’agro-écologie.

Le syndicalisme agricole majoritaire a opposé une forte résistance à l'évolution vers l'agro-écologie, la compétitivité du secteur agricole impliquant selon lui surtout des réglementations environnementales moins contraignantes.

*Source :* [*https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/269912-la-politique-agricole*](https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/269912-la-politique-agricole)*.*

**Document 6 – Étude de la Coface : l'agriculture souffre de la montée du protectionnisme.**

L'agriculture est devenue depuis 2018 l'un des secteurs les plus affectés par la montée du protectionnisme dans le monde, selon une étude publiée jeudi par l'assureur-crédit français Coface. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis impacte fortement le secteur agricole.

« C'est le secteur **le plus taxé par les droits de douane**, mais ceux-ci ne représentent qu'un sixième des mesures protectionnistes » qui s'appliquent aux produits agricoles, le reste étant constitué de **barrières non tarifaires**, dont **les normes phytosanitaires**, a expliqué Julien Marcilly, l'économiste en chef de la Coface, lors d'une présentation à la presse.

# *Source :* [*https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/l-agriculture-souffre-de-la-montee-du-protectionnisme-202-163254.html*](https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/l-agriculture-souffre-de-la-montee-du-protectionnisme-202-163254.html) *; 17/10/2019.*

**Document 7 – Comment l’agriculture peut-elle gérer sa transition écologique ?**

[…] L’agriculture a aujourd’hui un rôle crucial à jouer dans le cadre de la transition écologique. Le passage à une agriculture plus durable implique, au niveau national comme régional, d’adapter aussi bien les compétences que les moyens. […].

**Des mesures contre la pollution de l’eau et de l’air.**

Sur des terrains où l’eau de pluie ruisselle plus qu’elle ne pénètre, les pollutions par les engrais, le fumier, les nitrates, les phosphates et les pesticides se révèlent vite. La pollution de l’eau souterraine par les produits chimiques et les déchets agricoles devient alarmante. […]. Selon l’ADEME (agence publique de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie), 40 à 80 % des émissions de gaz à effets de serre en lien avec la filière alimentaire proviendraient de l’agriculture. […] L’avenir est à l’augmentation de l’emploi de pesticides intelligents, de variétés de cultures plus résistantes et de méthodes écologiques de lutte intégrée contre les ravageurs.

**Lutter contre la dégradation des sols.**

L’agriculture est aussi responsable de l’érosion des sols que ce soit dans les régions de coteaux, de plaines ou de plateaux. L’érosion des terres agricoles se manifeste par des risques associés […] à long terme d’une perte de la qualité des sols et l’épuisement des cultures mais également la destruction d’ouvrages (chaussées, réseaux de collecte, habitations…). Pour pallier l’érosion du sol, certains agriculteurs privilégient le semis direct abandonnant ainsi le labour et l’utilisation du tracteur.

**Réduire l’impact énergétique de la production agricole.**

L’impact énergétique de l’activité agricole est considérable. Une exploitation agricole dépense en moyenne 7800 euros/an en énergie directe dont 5100 euros en carburants et combustibles. L’autoconsommation agricole apparaît donc comme une solution […] via l’énergie photovoltaïque. […] Les grandes surfaces dont disposent les exploitations notamment sur les toits des bâtiments d’élevage, facilitent la mise en place de grandes installations solaires.

**L’initiative « 4 pour 1000 » et les mesures européennes : un défi pour l’agriculture de demain.**

Lancée par la France à l’occasion de la COP21 en 2015, l’initiative « 4 pour 1000 » vise à gérer la transition écologique de l’agriculture à travers la mise en œuvre de pratiques adaptées aux conditions locales, environnementales et économiques (agro-écologie, agro-foresterie, gestion des paysages…). […] L’Europe réoriente des subventions particulières vis-à-vis des agriculteurs justifiant d’un effort pour l’environnement. […].

**Une évolution des formations aux métiers de l’agriculture.**

Les diplômes concernant la production agricole, notamment le bac pro CGEA (conduite et gestion de l’exploitation agricole) et le BTSA ACSE (analyse et conduite de systèmes d’exploitation), ont été revus pour tenir compte les enjeux de l’agro-écologie. Ils visent par exemple à l’apprentissage de compétences nouvelles comme l’amélioration du rendement biologique des sols ou l’usage de pratiques permettant d’éviter l’érosion.

Les acteurs économiques doivent notamment être capables de piloter leur exploitation de manière stratégique en s’appuyant sur un diagnostic de l’agrosystème. Ces changements supposent un cadre de pensée différent et la maîtrise de connaissances solides en agronomie, en écologie ou encore en économie.

*Source : « Les Echos », 18 janvier 2019.*

**Document 8 – La politique agricole commune (PAC).**

Le Parlement européen a adopté le vendredi 23 octobre 2020 une position sur la future politique agricole commune (PAC) de l’UE, dont l’entrée en vigueur est prévue en 2023. Le Conseil de l’Union européenne, réunissant les ministres de l’Agriculture des 27 pays membres, avait adopté la sienne mercredi dernier. Ces deux entités [doivent désormais discuter ensemble](https://eco.us8.list-manage.com/track/click?u=b5d80477f737ca002b3a9840f&id=fb1111d360&e=a8f21922ff), ainsi qu’avec la Commission européenne, pour parvenir d’ici le début de l’année 2021 à un accord global sur les futures règles de la PAC. Elles devront par exemple déterminer le niveau des aides réservées au système des « éco-régimes », qui prévoit de rémunérer les services rendus à l’environnement par les agriculteurs. Les ministres de l’Agriculture souhaitent attribuer à ce système 20 % des aides directes, contre 30 % pour les députés européens. 44 organisations, dont la Confédération paysanne et l’ONG environnementale Greenpeace, estime que les textes adoptés ne redirigent pas suffisamment les aides vers les petites et moyennes exploitations. Il les juge aussi insuffisants pour permettre à l’agriculture de réaliser sa transition écologique.

**Qu’est-ce que la PAC ?**

La PAC est une politique mise en œuvre par l’UE pour développer l’agriculture dans les États membres. Elle est divisée en deux piliers. Le premier, qui représente près de 80 % des dépenses, vise à soutenir les marchés et les revenus des exploitants agricoles, principalement à travers l’attribution d’aides directes. Elles sont versées aux agriculteurs surtout en fonction de la taille de leurs exploitations. Le second pilier est dédié au développement rural. Il permet de financer des mesures telles que le développement de l’agriculture biologique, la formation professionnelle des agriculteurs et la modernisation des exploitations.

Renégociée tous les sept ans, la PAC est le premier poste de dépenses de l’UE. Sur la période 2014-2020, elle s’élève à 362 milliards d’euros, soit 38 % du budget européen. La France en est le principal bénéficiaire, devant l’Espagne, l’Allemagne, l’Italie et la Pologne, selon la Commission européenne.

*Source : « Brief éco », 28/10/2020.*

# Document 9 – Réforme de la PAC : les ministres de l’agriculture de l’UE trouvent un accord.

Au terme de longues heures de négociations, les ministres de l’agriculture de l’Union européenne (UE) se sont mis d’accord mercredi 21 octobre sur une réforme de la nouvelle politique agricole commune (PAC), destinée à mieux prendre en compte les défis environnementaux et climatiques.

« Après une longue lutte, nous sommes arrivés à un accord crucial », a déclaré la ministre de l’agriculture allemande, Julia Klöckner (CDU), à l’issue d’une réunion des ministres à Luxembourg, tôt mercredi, assurant qu’un « bon équilibre » avait été trouvé entre souci de durabilité, contraintes écologiques et sécurité alimentaire.

Les orientations adoptées par les Etats membres doivent maintenant faire l’objet de pourparlers avec le Parlement européen, pour une entrée en vigueur à partir de janvier 2023. Le commissaire européen à l’agriculture, Janusz Wojciechowski, a qualifié l’accord des ministres de « bon point de départ » pour ces négociations, estimant qu’un « bon compromis » pourrait désormais être trouvé.

Selon l’accord des 27 ministres, tous les agriculteurs devraient être tenus de respecter des normes environnementales beaucoup plus strictes, condition sine qua non pour recevoir des aides financières européennes. Les petites exploitations seraient soumises à des contrôles simplifiés, « ce qui réduirait la charge administrative, tout en garantissant en même temps leur contribution aux objectifs environnementaux et climatiques ».

Surtout, les « éco régimes », un système de primes versées aux agriculteurs pour soutenir la participation à des programmes environnementaux plus exigeants, deviendraient obligatoires : chaque Etat devra y consacrer au moins 20 % des paiements directs de l’UE. L’objectif étant que les exploitations agricoles reçoivent des fonds supplémentaires si elles vont au-delà des normes de base en matière de climat et d’environnement.

Ce point a fait l’objet de frictions importantes, nombre d’Etats de l’est de l’Europe redoutant de perdre des fonds européens si un nombre insuffisant d’agriculteurs participent aux programmes environnementaux. Avec un budget déjà fixé d’environ 387 milliards d’euros pour sept ans, la PAC est le premier poste budgétaire de l’UE.

*Source :* [*https://www.lemonde.fr/international/article/2020/10/21/les-ministres-de-l-agriculture-de-l-ue-trouvent-un-accord-sur-la-nouvelle-politique-agricole-commune\_6056800\_3210.html*](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/10/21/les-ministres-de-l-agriculture-de-l-ue-trouvent-un-accord-sur-la-nouvelle-politique-agricole-commune_6056800_3210.html)*.*

### Document 10 – L’agriculture française, des indicateurs alarmants.

Un [rapport du Sénat,](https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000494-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-des-affaires-economiques-par-le) publié fin mai 2019, s’interroge sur l’évolution de l’agriculture française et s’inquiète de la part croissante des produits agricoles importés.

En 2019, la France assure encore 17 % de la production agricole européenne. Cependant, la production agricole française stagne depuis la fin des années 1990 : recul de la production de viandes bovines, de lait, plafonnement de la production de céréales, etc. Cette situation s’explique notamment par le recul de l’emploi agricole.

L’agriculture et l’alimentation représentaient près de 12 % de l’emploi total en 1980 contre 5,5 % en 2017. Cette situation risque encore de s’aggraver puisque le tiers des exploitants agricoles est âgé de 55 ans au moins. Depuis 1961, la France a perdu 17 % de sa surface dédiée à l’agriculture (perte de 60 000 km2, soit l’équivalent de la région Grand Est) alors que d’autres pays (États-Unis, Russie) sont parvenus à la maintenir voire l’augmenter.

[…]

*Source :* [*https://www.vie-publique.fr/en-bref/267818-agriculture-francaise-des-indicateurs-alarmants*](https://www.vie-publique.fr/en-bref/267818-agriculture-francaise-des-indicateurs-alarmants)*, publié le 17 juillet 2019.*

**Document 11 – Le marché du bio : les emplois des filières bio concernent tous les stades des filières ainsi que différents secteurs.**

Le nombre d’emploi de la filière bio a été multiplié par 1,5 depuis 2016.

En 2019, on estime que le secteur bio emploie directement plus de 179 500 équivalents temps plein (+15 % par rapport à 2018) qui se répartissent ainsi :

* 113 740 emplois directs dans les fermes, soit +13 % par rapport à 2018. L’agriculture biologique concerne ainsi 10 % de l’emploi agricole.
* 24 560 emplois directs pour la transformation de produits bio, soit + 16 % par rapport à 2018.
* 38 950 emplois directs pour la distribution de produits bio, soit + 20 % par rapport à 2018.
* 2 250 emplois directs dans les activités de service (conseil, recherche et développement, formation, services administratifs et de contrôles spécifiques au bio).

*Source :* [*https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles*](https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles) *et* [*https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/02/AGENCE-BIO-DOSSIER-DE-PRESSE-BAROMETRE-2020-def.pdf*](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/02/AGENCE-BIO-DOSSIER-DE-PRESSE-BAROMETRE-2020-def.pdf)*.*

**Document 12 – Le bio, gage d’une vitalité économique durable des territoires.**

Les fermes biologiques emploient plus de main d’œuvre que leurs homologues en conventionnel : le remplacement d’intrants chimiques par des pratiques exigeantes en travail, la plus forte prévalence des fermes dédiées aux fruits, aux légumes et à la vigne, la part élevée de transformation à la ferme et de vente directe, augmentent le contenu en emploi moyen des exploitations.

Par ailleurs, toutes productions confondues, les exploitations bio emploient moins de salariés temporaires que l’agriculture conventionnelle, ce qui suggère un emploi moins précaire et plus qualifié

Ainsi, selon le recensement agricole de 2010, les fermes bio employaient en moyenne 2,41 unités de travail annuel au lieu de 1,52 dans les exploitations conventionnelles. […] Les activités du secteur biologique apportent une vitalité économique durable aux territoires : elles s’implantent avec des emplois, des fermes bio globalement plus performantes économiquement. Cela permet de répondre aux attentes des consommateurs pour des produits bio français (base 100 en 2010, la consommation de produits bio atteignait l’indice 300 en Suède en 2019, 320 pour la France, 140 pour le Royaume-Uni …).

*Source :* [*https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/DP-AGENCE-BIO-CHIFFRES-2019\_def.pdf*](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/DP-AGENCE-BIO-CHIFFRES-2019_def.pdf)*.*